

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 28 Accompagner les familles dans le respect des règles déontologiques, éthiques et légales 2			
Code	PAMI3B28SF	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Inès DEMARET (ines.demaret@helha.be) Benjamin BOUILLIEZ (benjamin.bouilliez@helha.be) Sandrine MATHOT (sandrine.mathot@helha.be) Sylvie ROBERTI (sylvie.roberti@helha.be) Pierre HUYGENS (pierre.huygens@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE constitue un temps d'arrêt, de réflexion et de prise de recul par rapport à la pratique professionnelle. Elle vise à faire réfléchir les étudiants sur les dilemmes éthiques qu'ils ont pu rencontrer lors de leurs stages et à trouver des solutions adaptées à chaque situation problématique.

Le cours apporte un éclairage éthique, déontologique et légal sur les progrès médicaux actuels en lien direct avec la pratique des sages femmes. Il nécessite également d'effectuer des liens avec les différents cours pour avoir une approche globale des situations.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
 - 1.3 3. Développer son identité professionnelle
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
 - 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique
- Compétence 3 **Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**
 - 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
 - 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
 - 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
 - 7.3 3. Développer la relation d'aide
- Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**
 - 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

Acquis d'apprentissage visés

Acquis d'apprentissage terminaux visés :

L'étudiant fonde ses stratégies d'apprentissage, d'intervention et d'accompagnement dans le respect des règles

déontologiques, éthiques et légales

Au terme du cours, l'étudiant sera capable :

- d'effectuer une démarche éthique, déontologique, légale complète concernant un dilemme professionnel.
- d'effectuer une recherche sur un problème d'éthique professionnelle en englobant les autres disciplines concernées par le sujet.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI3B28SFA	Ethique et bioéthique	12 h / 1 C
PAMI3B28SFB	Droit	18 h / 1 C
PAMI3B28SFC	Législation sanitaire et sociale et organisation sanitaire	12 h / 1 C
PAMI3B28SFD	Protection juridique de la mère et de l'enfant - Protection maternelle et infantile	18 h / 1 C
PAMI3B28SFE	Anthropologie	24 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI3B28SFA	Ethique et bioéthique	10
PAMI3B28SFB	Droit	10
PAMI3B28SFC	Législation sanitaire et sociale et organisation sanitaire	10
PAMI3B28SFD	Protection juridique de la mère et de l'enfant - Protection maternelle et infantile	10
PAMI3B28SFE	Anthropologie	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE "Accompagner les familles dans le respect des règles déontologiques, éthiques et légales 2 " contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition au développement et acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ethique et bioéthique			
Code	15_PAMI3B28SFA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Inès DEMARET (ines.demaret@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours fait partie de l'UE 29 Accompagner les familles dans le respect des règles déontologiques, éthiques et légales 2

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

- 2.1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propres à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 3. Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative

- 3.2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Les concepts éthiques complémentaires à une argumentation éthique
2. La réanimation néonatale
2. L'acharnement thérapeutique

Démarches d'apprentissage

Cours participatifs
PPT
Vidéos et documentaires
Invités extérieurs

Dispositifs d'aide à la réussite

Notes de cours

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PPT

Vidéos et documentaires

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit via forms

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit			
Code	15_PAMI3B28SFB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Benjamin BOUILLIEZ (benjamin.bouilliez@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étudiant(e) sage-femme sera confronté(e) durant sa formation à de nombreuses situations conflictuelles et questionnantes en milieu hospitalier et/ou extra-hospitalier. L

e cours de droit du bloc 3 va permettre à l'étudiant(e) de se situer en tant que professionnel de la santé en s'apuyant sur des prescrits légaux

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- 1: S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
- 2: Prendre en comptes les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Pyramide de la justice

Justice de paix
tribunal de police
Tribunaux de première instance
Tribunal du travail
Tribunal de l'entreprise
L'appel
La cours d'assise

Démarches d'apprentissage

Prise de notes
analyse d'articles
brain storming
séances de questions-réponses

Dispositifs d'aide à la réussite

disponibilité de l'enseignant

Sources et références

références communiquées au cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

power point

articles

4. Modalités d'évaluation

Principe

examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Législation sanitaire et sociale et organisation sanitaire			
Code	15_PAMI3B28SFC	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sandrine MATHOT (sandrine.mathot@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étudiant(e) sage-femme sera confronté(e) durant sa formation à de nombreuses situations en milieu hospitalier et/ou extra-hospitalier. Le cours de principes d'administration, de gestion et d'économie de la santé du bloc 3 va permettre à l'étudiant(e) de se situer en tant que professionnel de la santé dans une structure socioéconomique, de connaître les organes politiques, économiques et administratifs qui régissent le système des soins de santé.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- 1: S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
- 2: Prendre en comptes les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires
- 3: Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative
- 8: Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- 1) Les grandes théories, l'organisation scientifique du travail.
- 2) Transposition des théories scientifiques au milieu hospitalier et principalement au service de maternité
- 3) Réflexivité autour du nursing global intégré
- 4) Politique hospitalière: les textes de la loi spéciale ainsi que la loi de financement relatifs à la 6^{ème} réforme de l'état
(moniteur Belge 31-01-2014)

- 5) Les normes hospitalières liées à la maternité, la salle de naissance, le MIC et le NIC
- 6) Création d'un pôle mère-enfant respectant le cadre politique(évaluation certificative)
- 7) l'identité professionnelle

Démarches d'apprentissage

Afin d'acquérir les savoirs en matière de gestion des soins de santé et des hôpitaux Belge. Le formateur élabore avec les étudiants une classification des normes hospitalières relatives au pôle mère-enfant.

La mobilisation des connaissances de l'étudiant se réalisera grâce à l'élaboration d'un projet basé sur les méthodes de pédagogies actives.

Dans un premier temps, l'étudiant(e) assimile les notions, ensuite il va mettre en application celles-ci dans la création d'une maternité selon les normes et le cadre politique vu au cours.

L'évaluation finale porte sur le respect des normes, la faisabilité du projet présenté ainsi que sa créativité

Dispositifs d'aide à la réussite

Dispositifs d'aide à la réussite

Le projet est réalisé en classe par groupe de plusieurs étudiant(e)s. "L'échafaudage pédagogique" est présent. Le formateur accompagne la démarche réflexive-interactive tout au long du projet.

Sources et références

Théorie et management des organisations(Jean-Michel Plane,2007),3ème édition, DUNOD

Management des unités de soins(Myriam Hubinon,1998) De Boeck Université

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Dias, brainstorming,jeux de rôle

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation du projet écrit à rendre le dernier jour de cours via connected :

*respect des normes: 25%

*Faisabilité(budget, économie, énergies renouvelables) : 25%

*Créativité(en fonction d'innovations scientifiques: NIDCAP,co-sleeping....): 25 %

*identité professionnelle 25%

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Protection juridique de la mère et de l'enfant - Protection maternelle et infantile			
Code	15_PAMI3B28SFD	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sylvie ROBERTI (sylvie.roberti@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'ActAp permet aux étudiant.es de se positionner dans l'accompagnement holistique des grossesses dites "à risques psycho-sociaux"

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant.e pourra décrire la responsabilité et le rôle de la SF dans l'accompagnement des personnes (futures mères, couples, familles) développant (ou susceptibles de développer) des grossesses à risques psycho-sociaux, de situer la place de la SF dans les structures qui leur sont destinées et d'utiliser de façon pertinente et correcte les apports théoriques des différentes activités d'apprentissage de son cursus dans des situations concrètes

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Notions essentielles (santé familiale, publique et communautaire, promotion de la santé des femmes, déterminants de santé spécifiques, inégalités sanitaires liées au genre, stéréotypes liés au genre, OMD/ODD en lien avec la santé des femmes, place et rôle de la SF...)
- Abord de différentes thématiques : grossesses à risques psycho-sociaux

Démarches d'apprentissage

Pédagogie du projet

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement personnalisé

Sources et références

Communiqués aux cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Cas cliniques donnés aux cours

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

A disposition sur la plateforme

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Anthropologie			
Code	15_PAMI3B28SFE	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Pierre HUYGENS (pierre.huygens@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à bousculer les préjugés issus de la « sociologie spontanée » pour amener les étudiants à adopter une posture d'apprentissage continu dans la rencontre avec leur patientèle et à réfléchir aux enjeux politiques du « gouvernement des corps ».

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant sera capable :

- d'analyser les faits sociaux comme des systèmes de relations multi causales
- d'argumenter à propos de la notion de « race » humaine et du « darwinisme social »
- d'identifier les grands jalons de la pensée anthropologique
- d'explorer les limites de la croyance en une « nature humaine » universelle
- de comprendre les enjeux politiques de la gestion sanitaire

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Module 1:INTRODUCTION AU COURS D'ANTHROPOLOGIE: HISTOIRE DE LA PENSÉE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE

Module 2: INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE DE LA SANTE : biopouvoir, sexualité, naissance, maladie et mor

Démarches d'apprentissage

Cours ex-cathedra et démarche réflexive autour de la sexualité, la naissance, la maladie et la mort dans les sociétés étudiées par les anthropologues

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions -réponses à la demande de l'étudiant

Sources et références

René Frydman, Myriam Szejer La Naissance: histoire, cultures et pratiques d'aujourd'hui, Albin Michel, 29 septembre 2010

Journet, O. (1993). Didier Fassin, Pouvoir et maladie en Afrique—Anthropologie sociale dans la banlieue de Dakar. Préface de A. Zempléni. Sciences Sociales et Santé, 11(2), 140-142.

Autres Communiqués aux cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Présentation Power Point, analyse d'articles scientifiques, débat

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).